



Suivi par :

N°2007/198/OR/CM

Saint Denis, le 2 novembre 2007

Le Directeur

à

Monsieur Charles Henri GRONDIN
Association ZANTAK

5 rue des Roses

97413 CILAOS

Vos réf. : votre demande du 25 juillet 2007

Objet : Autorisation Radio Mafate – Pose d'une antenne de transmission dans le cœur habité

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé, en vertu de l'article 9 du décret 2007-296 du 5 mars 2007 portant création du Parc national de La Réunion et après avis favorable du Conseil scientifique, d'autoriser la pose d'une antenne de transmission sur un filaos pour Radio Mafate.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur



Olivier ROBINET